ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédure pénale

Question écrite n° 57392

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, aux fins de connaître le taux définitif de classements pour infractions non juridiquement constituées en 2013.

Texte de la réponse

En 2013, le taux de classement pour infraction non juridiquement constituée a été de 11,3 % dans les affaires traitées. Ci-après le tableau des motifs pour l'année 2013 :

	2013 (SID)
Affaires classées sans suite pour cause d'absence d'infraction, d'infraction insuffisamment caractérisée ou motif juridique	492 267
- dont absence d'infraction	141 681
- dont infraction insuffisamment caractérisée	295 134
- dont extinction de l'action publique/retrait de plainte	1 240
- dont extinction de l'action publique/amnistie	78
- dont extinction de l'action publique/transaction	4 517
- dont autres cas d'extinction de l'action publique	39 099
- dont immunité	670
- dont irrégularité de la procédure	3 775
- dont irresponsabilité de l'auteur	6 073
Taux de ces affaires classées sans suite pour cause d'absence d'infraction dans les affaires traitées	11,3 %
Source : Infocentre SID.	

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE57392

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57392
Rubrique : Droit pénal
Ministère interrogé : Justice
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 juin 2014, page 4837
Réponse publiée au JO le : 30 septembre 2014, page 8277